

## **Le secteur « Services » du SNASUB**

Dans la structuration du SNASUB en secteurs d'activités, celui des « Services » concerne les personnels exerçant leurs fonctions en **administration centrale**, dans les **services déconcentrés (rectorats, inspections académiques)**, dans les **circonscriptions d'inspection**, les **CIO**.

Par extension, il couvre également ce qu'on appelle les « **grands établissements** » : Institut national de recherche pédagogique (**INRP**), Centre national d'enseignement à distance (**CNED**), le Centre national de documentation pédagogique (**CNDP**) et ses antennes régionales (**CRDP**) et départementales (**CDDP**).

Le **CNOUS** et les **CROUS**, les **DDJS** et **DRJS**, font également partie des «**Services**».

### **Des personnels et des missions très divers**

Dans un ensemble aussi vaste, on rencontre toutes les catégories de personnels (A, B, C, titulaires et contractuels) appartenant à toutes les filières (ASU, ITRF, bibliothèques et documentation), même si la filière administrative y est largement majoritaire.

Y compris au sein d'une même unité de travail, ils exercent des missions extrêmement diverses, ce qui explique que ce secteur n'est pas traversé par une identité professionnelle forte marquée par un sentiment d'appartenance commune.

Il est vrai qu'entre un service d'examens, un CIO, une division de gestion de personnels, un CDDP, une antenne du CNED, une direction d'administration centrale ..., les calendriers de charge, les interlocuteurs, les procédures et les cadres réglementaires mis en œuvre sont totalement différents.

A cela s'ajoute le fait que, d'une académie à l'autre, le découpage des services est loin d'être identique.

### **Une cible privilégiée pour les suppressions d'emplois**

Dans sa diversité, ce secteur est aussi celui avec lequel les usagers (élèves, parents, étudiants) ont généralement le moins de contacts directs, celui dont ils méconnaissent largement les missions quand ils n'en ignorent pas jusqu'à l'existence même.

C'est pourquoi il constitue, surtout depuis ces dernières années, la cible privilégiée des suppressions d'emplois sans que cela donne lieu à une réaction aussi massive qu'on aurait pu le souhaiter de la part de la communauté éducative et de ses usagers.

C'est ainsi que dans le cadre de la RGPP, dont la finalité est de permettre la suppression du plus grand nombre possible d'emplois, s'opère la mutualisation de certaines tâches entre Inspections académiques et la reconcentration d'autres vers les rectorats. Ces manœuvres s'accompagnent de suppressions massives, prélude à la disparition pure et simple des IA.

Dans le même temps et pour les mêmes raisons, « l'externalisation » de certaines missions commence à se généraliser, en matière d'examens notamment.

### **Des qualifications peu reconnues**

Les « gros » services déconcentrés sont en outre les lieux où se concrétise de manière visible ce qui constitue l'une des plaies de la fonction publique en général et de l'éducation nationale en particulier : l'absence de correspondance entre le statut des personnels et la nature des missions qui leur sont confiées.

En effet les fonctions qui consisteraient à n'effectuer, en permanence, que des tâches de simple exécution ne requérant aucune qualification (définition statutaire des emplois de catégorie C) n'y existent plus. Quel que soit leur statut, les agents sont amenés à y exercer des fonctions de gestion (de personnel, d'examens, de concours, de moyens financiers, de postes, de fonds documentaires, de données statistiques, de stages, ...), voire d'encadrement.

C'est ainsi que se côtoient fréquemment au sein d'un même bureau, où ils se partagent les mêmes tâches, plusieurs agents aux statuts - et donc aux salaires - très différents. On constate là de manière palpable, même si elle est tout aussi présente ailleurs de façon moins visible, la nécessité d'une requalification généralisée des emplois pour les mettre en concordance avec la nature des missions à accomplir.

### **Des personnels indispensables**

Largement méconnus du public, des usagers, et parfois des personnels qui œuvrent dans d'autres secteurs du système éducatif, les services centraux et déconcentrés n'en sont pas moins, eux aussi, totalement indispensables au fonctionnement du service public d'éducation.

Leur pérennité et les moyens matériels et humains de leur fonctionnement doivent constituer une revendication portée par l'ensemble de la communauté éducative.